

FONDS DE SOUTIEN A L'OBTENTION VEGETALE

APPEL A PROPOSITIONS

Date de clôture: vendredi 17 janvier 2014

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROPOSITIONS ET OBJECTIFS

L'accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine du blé tendre défini le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) comme un fonds destiné à financer des programmes de recherche collectifs dont la finalité est :

La sélection de variétés de blé tendre performantes adaptées à une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Ce financement doit représenter un bénéfice pour tous les agriculteurs français face aux évolutions réglementaires actuelles ainsi qu'à la stagnation des rendements observée depuis 1995 qui semble résulter, pour plus de 50%, à l'évolution de la climatologie.

La reprise de la progression du rendement est un axe essentiel mais ne peut se suffire à elle seule. Il est évident qu'il va falloir produire sous contraintes multiples, avec notamment des stress abiotiques forts (sécheresse, fortes températures,...), mais il faut aussi apporter de nouvelles solutions et conduites culturales aux conditions pédoclimatiques plus favorables où les contraintes de réduction d'intrants seront néanmoins présentes.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires, environnementales et sociétales, existantes ou à venir sont autant de nouveaux défis à relever pour lesquels le progrès génétique semble être la réponse dominante. Ces contraintes nous obligent effectivement à promouvoir des variétés adaptées à d'autres stress abiotiques (notamment azotés) et biotiques.

En général, plus de la moitié de la production de blé tendre est exportée, pour une utilisation en alimentation humaine où le taux de protéine est absolument primordial, comme pour le marché intérieur.

D'autre part, les mycotoxines représentent une réelle menace pour la valorisation des récoltes des producteurs de blé tendre.

Un retour à la progression des rendements associant une teneur en protéines satisfaisant les marchés dans un contexte sous contraintes multiples devient donc un axe prioritaire pour la culture du blé tendre.

2. THEMES DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2014

Le thème général de l'appel à propositions du FSOV 2014 est de soutenir les projets de création ou de caractérisation variétales dans le domaine du blé tendre, **répondant simultanément aux objectifs d'amélioration du rendement sous contraintes multiples afin de disposer de variétés performantes, tout en satisfaisant les attentes des marchés en maintenant un taux de protéine élevé.**

Le FSOV soutiendra les projets innovants et ambitieux, en privilégiant les projets collaboratifs entre agronomes, écophysiologistes, pathologistes et généticiens.

Face à ces nouveaux défis complexes, il semble impératif d'explorer plus avant **les méthodologies** :

- permettant d'**exploiter les données de marquage pangénomique** pour la prédiction des valeurs génétiques (sélection génomique)
- permettant d'appréhender **les interactions génotypes/environnements** d'une manière fiable, pour être en mesure de bien caractériser les milieux et les comportements des variétés (via un phénotypage pertinent et spécifiques des traits d'intérêt)

Les projets portant sur **la caractérisation des milieux** et proposant le développement de méthodes simples à mettre en oeuvre et robustes seront soutenus. Le FSOV attend des projets offrant une caractérisation fine, reflétant la grande variété des milieux, concernant bien sur des milieux stressants mais également des situations plus favorables, proposant aux sélectionneurs des outils opérationnels pour piloter leurs programmes de création variétale.

La sélection française a également besoin d'une caractérisation plus fine des **ressources génétiques disponibles**, pour s'assurer qu'elle disposera des gènes lui permettant de répondre à ces questions complexes (maladies, stress abiotiques, réduction des intrants...). Les projets de recherche incluant du phénotypage de précision et/ou de nouveaux traits ainsi que la production de population de travail, de géniteurs résultant d'un élargissement des ressources génétiques seront appréciés.

Les projets se proposant de fournir des **critères phénotypiques pertinents**, permettant aux sélectionneurs d'apprécier l'adaptabilité de leurs lignées à des contraintes spécifiques (par exemple les fortes températures, l'absorption et le transfert d'azote vers les grains...), sans pour autant perdre de vue l'objectif majeur de l'amélioration du rendement C'est un travail préparatoire indispensable à la réussite des programmes de sélection à venir.

Le FSOV soutiendra des projets visant à améliorer :

- d'une part, **l'efficacité de l'utilisation de l'azote** par les nouvelles variétés sans perdre de vue l'objectif d'amélioration du rendement
- et d'autre part, la qualité des protéines répondant à la diversité des usages

Plus largement, les projets visant à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des éléments disponibles (eau, phosphore,...) seront encouragés.

L'amélioration de la **résistance aux maladies fongiques et virales** reste un objectif prioritaire, le FSOV **concentrera ses choix** sur des projets :

- traitant de **maladies émergentes** (*microdochium* sp., maladies racinaires ou du plateau de tallage,...)
- associant génétique de la résistance et prise en compte de la biologie florale et de la physiologie du développement.

Le FSOV soutiendra également des projets qui intègrent en complément des propositions de réglages de pratiques culturales permettant de mieux garantir l'expression des traits d'intérêt.

Pour conclure, le FSOV attend des projets **innovants** visant l'amélioration des programmes de sélection pour fournir aux agriculteurs, des variétés de blé tendre ayant un rendement élevé, un taux de protéines élevé et adaptées aux contraintes environnementales et réglementaires (amélioration de la résistance aux maladies, de la valorisation de l'eau et des intrants, efficacité du système racinaire, aptitude concurrentielle aux adventices, adaptabilités aux contraintes climatiques,...)

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Les programmes de recherche financés par le FSOV concernent uniquement le blé tendre. Ils seront financés dans la limite des crédits disponibles. Les programmes acceptés feront l'objet annuellement d'un rapport d'étape annuel.

Durée

Le déroulement des travaux s'effectuera sur une période maximale de 3 ans.

Les programmes de recherche plus ambitieux et particulièrement en adéquation avec les attentes du FSOV pourront s'envisager sur 5 ans. Pour ces derniers, le financement ne sera garanti que sur les 3 premières années. Une commission étudiera les résultats obtenus à l'issue de ces 3 années et validera les 2 années de financement complémentaires s'ils sont encourageants et conformes aux attendus.

Demandeurs

Les programmes présentés devront associer des représentants d'au moins deux des catégories suivantes:

- entreprises du secteur de la sélection végétale,
- instituts publics de recherche,
- instituts professionnels.

Un des demandeurs, le coordinateur, présentera le projet pour les autres demandeurs et partenaires auprès du Comité d'engagement du FSOV. Il sera l'interlocuteur de celui-ci, à charge pour lui de relayer l'information auprès des autres demandeurs (éventuellement co-signataires de la convention) et partenaires.

Confidentialité des projets et des résultats

La liste des programmes retenus, avec les partenaires impliqués, sera publiée dès la notification des aides par le Comité d'engagement du FSOV.

Les projets seront tenus pour confidentiels durant leur phase de réalisation.

Le coordinateur s'engagera à remettre un rapport final et toutes les pièces justificatives prévues dans la convention de recherche, de façon à faciliter l'évaluation des résultats et la communication des résultats par le Comité d'engagement du FSOV. Ce rapport final fera l'objet d'une publication.

Règles de financements

Les coûts présentés dans la demande de financement concerneront:

- les frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ, y compris les consommables, petits matériels et fluides associés,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement s'il y a lieu,
- les frais administratifs et de gestion dans la limite de 5% du budget,
- les salaires et charges salariales et coûts de main d'oeuvre occasionnelle,
- les frais spécifiques liés à la nature même du projet (à justifier) - les frais d'investissement liés à la mise en oeuvre du projet.

Le financement par le FSOV ne pourra pas servir à couvrir des frais d'investissement lié à d'autres projets.

Le coût des projets sera évalué par les demandeurs en euros HT. Les demandeurs ou partenaires non assujettis à la TVA devront le faire apparaître clairement. Les salaires et les charges salariales des demandeurs sont calculés hors TVA, quel que soit le régime d'assujettissement à la TVA de ceux-ci.

Le financement par le FSOV pourra représenter jusqu'à 70% **du coût total du programme**

Constitution du dossier

Pour répondre au présent appel à propositions, le coordinateur devra:

1. Remplir le dossier de candidature joint en annexe.
2. Joindre une liste récapitulative des travaux déjà réalisés par les demandeurs et les partenaires sur le sujet et leurs collaborations passées (publications, contrats de recherche antérieurs).
3. Ajouter tout document complémentaire que les intéressés jugeront utile de fournir.
4. Faire parvenir obligatoirement une déclaration d'intention comprenant : le titre, les partenaires et un résumé de 300 mots **au plus tard le 13 décembre 2013**.

Modalités de sélection des dossiers

Les projets devront être rédigés (de préférence en français, ou à défaut en anglais avec un résumé en français), selon le formulaire joint et être envoyés impérativement par courrier, accompagnés des documents complémentaires jugés utiles. Les fichiers électroniques correspondants devront être adressés par e-mail.

Ils devront parvenir impérativement au plus tard le **vendredi 17 janvier 2014** à l'adresse suivante:

GNIS
Section Céréales à paille et Protéagineux
Comité d'engagement du FSOV
44, rue du Louvre
75001 PARIS
Courriel: fsov@gnis.fr

Les dossiers arrivés hors délai et/ou incomplets ne seront pas étudiés.

L'appel retiendra les projets de recherche réellement nouveaux ou ne présentant pas de recouvrement avec les travaux en cours ou déjà financés, en particulier dans le cadre du FSOV, des contrats de branche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou des actions retenues par le CTPS.

Chaque dossier sera soumis au Comité scientifique du FSOV, tenu de respecter la stricte confidentialité du contenu du projet, afin d'en évaluer, notamment la solidité méthodologique, le caractère innovant et la faisabilité dans les délais impartis. Ce comité s'appuiera sur des avis d'experts indépendants tenus de respecter les mêmes règles de confidentialité.

Le Comité d'engagement du FSOV s'appuiera sur l'avis du Comité scientifique du FSOV afin de procéder au choix des programmes retenus.

Les demandeurs seront avertis de la suite donnée à leur projet début juin 2014. Une convention sera signée entre le coordinateur du projet retenu et le GNIS.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à:

Olivier PINAY :

- Tél: 02.38.71.90.89
- Port: 06.69.75.32.56
- Courriel: fsov@gnis.fr

Ou

Xavier MARTIN :

- Tél: 03.26.04.75.37
- Port: 06.69.91.65.96
- Courriel: fsov@gnis.fr